

République française
.....
Département de la
Haute-Savoie
.....
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
.....
**Commune de
CERVEN**

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVEN

Envoyé en préfecture le 19/09/2023
Reçu en préfecture le 19/09/2023
Publié le 19/09/2023
ID : 074-217400530-20230912-D202309_37-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023 à 20 H

Convocation
du 08/09/2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : --13
Quorum : -----07
Présents : -----09

Absents : -----04
Pouvoirs : -----02
Votants : -----11

VOTE

Pour : -----11
Contre : -----00
Abstentions : --00

**Vente bois
chauffage**

**Délibération
N°2023-37**

L'an deux mil vingt-trois, le douze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Monsieur le Maire demande à Mme Ruta NOEL et à M. Thierry PROFFIT, concernés par le sujet exposé ci-après et soumis au vote du conseil, de bien vouloir sortir de la salle.

Étaient présents : CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : CALLENDRIER Michèle/ SANDRAL Linda/ NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry.

Procurat(s) : Michelle CALLENDRIER à Gil THOMAS/ Linda SANDRAL à Serge LEYDIER.

Secrétaire de séance : Mme Catherine VUARGNOZ

OBJET : Attribution d'un lot de bois de chauffage, au plus offrant.

**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 19/09/2023

Reçue en Préfecture
Le : 19/09/2023

Mise en ligne sur le site
de la commune
Le : 19/09/2023

Gil THOMAS, Maire



LE MAIRE RAPPELLE aux membres du conseil, que la commune vend **au plus offrant** 5 mètres cubes de bois de chauffage en un seul lot. Pour ce faire une annonce a été portée à la connaissance de la population par voie d'affichage et via la plateforme Illiwap le 31 juillet 2023 ; la date limite de réception des offres ayant été fixée au 21 août 2023.

LE MAIRE INFORME que six offres ont été reçues entre le 3 août et le 21 août 2023 et qu'après analyse celle de M. Jean-François NOEL s'avère être la meilleure offre reçue pour une somme de 260 euros.

LE MAIRE INVITE le conseil à retenir cette offre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ RETIENT l'offre de monsieur Jean-François NOEL pour l'acquisition d'un lot de cinq mètres cubes de bois de chauffage pour un montant de deux-cent soixante euros (260 euros).

⇒ MANDATE le Maire pour produire les pièces administratives et comptables nécessaires à l'encaissement de la somme liée à cette vente.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



La secrétaire
Catherine VUARGNOZ